

**Edition
2024**

LE GUIDE DU GRAND ORAL

**4 ans d'annales
commentées**

CRFPA



**OBJECTIF
BARREAU**

ÉDITO

Chers candidats,

Très redouté par les étudiants, le Grand Oral est pourtant l'épreuve la moins discriminante de l'examen.

Ainsi, en 2022, seuls 3 524 des 12 623 candidats ont passé la barrière des écrits et ont été admissibles, tandis que sur ces 3 524 admissibles, 3 067 ont finalement été admis après les épreuves orales !

Ces chiffres, constants d'une année sur l'autre, montrent que les épreuves écrites écrèment bien davantage que les épreuves orales : un candidat au CRFPA n'a que 28% de chance d'être admissible, mais lorsqu'il arrive à l'épreuve du Grand O, il a 87% de chance d'être admis !

Ces chiffres doivent cependant être mis en perspective avec une réalité : les étudiants commencent généralement à réviser leur grand oral juste après les épreuves écrites, soit début septembre. Ils ont alors entre 8 et 10 semaines pour maîtriser une matière, là où ils n'en avaient pas davantage pour en réviser 3 pendant l'été !

Pour autant, aucun étudiant n'a réussi brillamment cette épreuve sans **connaître en détail son format, les attentes du jury et les méthodes de révision les plus efficaces.**

Autrement dit, si cette épreuve est abordable, c'est uniquement sous réserve que l'on comprenne intimement **quoi réviser, comment réviser** et surtout **comment s'entraîner.**

C'est l'objectif de notre « Guide du grand Oral ».

Bonne lecture !

L'équipe d'Objectif Barreau

Le CRFPA

C'est quoi ?

CRFPA est l'acronyme de Centre Régional De Formation Professionnelle d'Avocats. Retenez-le, il pourrait vous être reproché (à juste titre) de ne pas connaître sa signification (question qui pourrait tomber le jour du Grand Oral par exemple).

Un étudiant vraiment motivé s'intéresse à la signification de l'examen qu'il prépare !

Le CRFPA en chiffres

Environ

10 000

candidats passent le CRFPA chaque année.

Parmi les admis à la dernière session du CRFPA,

70% le passaient pour la 1^{re} fois

24% le passaient pour la 2^e fois

6% le passaient pour la 3^e fois

Parmi les admis à la dernière session du CRFPA,

27% étaient en cours de M2

26% étaient en stage

17% étaient en cours de M1

16% avaient consacré leur année à la préparation du CRFPA

14% étaient salariés

Parmi les admis à la dernière session du CRFPA,

78% estimaient que **les entraînements ont été le facteur le plus important de leur réussite.**

Attention aux idées reçues

- **On réussit mieux le CRFPA quand on le passe après un M2 qu'après un M1.**
X FAUX Chaque année, nous étudions le profil de nos admis. Le résultat est clair : il n'existe aucune différence notable en termes de taux d'admission entre des étudiants en M1 et des étudiants en M2.
- **On a moins de chance de réussir le CRFPA si on fait une prépa à distance.**
X FAUX Les étudiants à distance réussissent aussi bien le CRFPA que les étudiants qui suivent une prépa en classe.
- **Il faut éviter de choisir une spécialité qui concentre un trop grand nombre d'étudiants.**
X FAUX Le choix de la spécialité est, avant tout, une affaire d'appétence. Surtout, ce n'est pas parce que le droit des affaires et le droit pénal sont les spécialités les plus choisies qu'il faut s'empêcher de les prendre. Vos copies ne seront pas davantage « noyées » ou « diluées » au milieu des autres, car ce qui compte c'est le nombre de copies par correcteur, or les IEJ recrutent plus de correcteurs sur les spécialités à fort volume que pour celles qui concentrent un moins grand nombre d'étudiants. Conclusion : ne choisissez jamais votre spécialité en fonction du choix que font les autres !

Généralités

autour du Grand Oral

En quoi consiste cette épreuve ? Quels sont les documents autorisés ? Comment est composé le jury ? Cette section répondra à toutes ces questions.

Le Grand Oral est l'épreuve à plus fort coefficient de l'examen d'entrée au CRFPA (Coeff.4).

Elle est l'occasion pour le jury de s'assurer que le candidat n'a pas seulement une tête bien pleine mais également une tête bien faite.

Conformément à l'arrêté du 17 octobre 2016, l'épreuve orale d'admission au CRFPA se déroule de la manière suivante : « *les épreuves orales d'admission comprennent (...) un exposé de quinze minutes, (2) après une préparation d'une heure (1), suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury (3), sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale* ».

A

Conseils pendant la préparation

L'étudiant se voit donner un sujet et dispose d'une heure pour le préparer.
Pendant cette préparation, il faut veiller à :

1

Lire attentivement le sujet et identifier les libertés fondamentales en tension

Il est important de s'interroger sur les enjeux du sujet et identifier les libertés fondamentales et les droits qui pourront éventuellement s'opposer.

Même quand le sujet n'est pas très évocateur, il ne faut pas oublier que le Grand oral porte sur les libertés fondamentales !

Il faut donc en revenir à cette étape. Il est possible de lire rapidement la CEDH et de surligner les libertés fondamentales auxquelles peuvent potentiellement se rattacher le sujet, pour être certain de n'en oublier aucune.

2

Identifier les enjeux du sujet au regard du contexte social et/ou juridique

Les sujets sont très souvent en lien avec l'actualité juridique et sociale. Il est donc primordial de pouvoir faire le lien entre l'actualité et les libertés fondamentales.

Dans le cadre de l'exposé, l'actualité peut notamment être utilisée pour illustrer vos propos !

Nous vous conseillons donc de vous intéresser de près à l'actualité juridique et sociale au cours de l'année de votre candidature. La lecture de la presse généraliste peut vous aider dans cette démarche. De même que la lecture régulière de l'excellent blog « Libertés libertés chéries » du Professeur Roseline Letteron.

Construire une réponse justifiée juridiquement

Le jury n'attend pas des étudiants une connaissance parfaite et absolue de leurs cours. En revanche, les étudiants sont supposés apporter des réponses fondées et justifiées ainsi que savoir construire un raisonnement juridique autour des libertés fondamentales.

Arrivés à ce niveau, vous connaissez les méthodes de raisonnement qui vous permettent de cheminer vers une réponse juridique, parmi lesquelles nous retrouvons :

➤ Une structure en deux parties et deux sous parties :

- En respectant un principe d'équilibre entre les parties
- Sans verbe conjugué dans les titres
- En respectant un canevas relativement classique :

I. Principe
II. Exceptions

I. Conditions
II. Effets

I. Nature
II. Régime

Etc.

- Avec des titres qui se répondent voire qui « raisonnent » idéalement :

Par exemple :

I. Les effets *inter partes*
II. Les effets *erga omnes*

➤ Le raisonnement par analogie, *a contrario*...

➤ L'interprétation *in favorem*, téléologique...

Des sujets piègeux ?

➤ Les sujets en un mot :

Souvent déstabilisants, ils ressemblent à des sujets de culture générale.

Ils permettent au jury d'apprécier la capacité des candidats à relier les événements d'actualité au droit et à ses connaissances personnelles.

Dans un premier temps nous vous conseillons de rédiger vos idées sur un brouillon sans vous censurer afin de trouver les éléments structurants de votre exposé.

- Vous pourrez ainsi aborder la problématique avec un angle original.



Attention à ne pas vous focaliser sur ce que pense le jury, il est possible qu'ils n'aient eu aucune idée précise en vous confiant ce thème : à vous de vous l'approprier !

Ex n°1 : « Le Rouge » → peut se rapporter au sang, au Code civil, à la couleur de la justice...

Ex n°2 : « La Plage » → peut faire référence au burkini et la laïcité, à tous les thèmes qui s'y rattachent.

➤ Les questions :

Ex n°1 : « Que pensez-vous de l'affirmation : tout s'achète quand on y met le prix ? »

- Ici il faut mettre en lumière les deux libertés fondamentales qui s'opposent (ici la liberté du commerce et la protection de la dignité humaine) afin d'élaborer une problématique.
- Cet exercice constitue le fond de votre exposé.
- L'affirmation induite par le sujet se révèle ainsi fautive, puisque la liberté du commerce et de l'industrie trouve sa limite dans les droits de l'Homme et les acquis sociaux, comme l'âge minimum ou le salaire minimum au travail par exemple.

B**Conseils pendant l'exposé devant le jury****1****Être poli et cordial
Ne pas paniquer**

Dire « Bonjour », « Merci » et « Au revoir ». Ces expressions élémentaires montrent une maîtrise de soi et le respect malgré le stress de l'épreuve.

Ces conseils concernent surtout la forme et la posture de l'étudiant qui passe le grand oral et qui seront détaillées plus loin dans ce guide (voir infra).

2**S'efforcer à ne pas lire**

Les notes prises durant la préparation doivent vous guider sans pour autant vous enfermer. Vous devez être capable de vous affranchir de vos notes pour vous adresser directement au jury. Plus votre intervention sera vivante plus elle sera appréciée par ceux qui sont en face de vous !

Rappelez vous que le CRFPA est un examen professionnel. Il ne s'agit pas de ressembler à un élève mais bien à un futur professionnel.

C**Conseils pendant la discussion****1****Avoir confiance en soi**

Durant la partie « discussion », les candidats sont interrogés sur de nombreuses questions juridiques ou de culture générale pour lesquelles ils n'ont pas nécessairement la réponse.

Il faut accepter de ne pas pouvoir répondre à toutes les questions.

Le plus important est de montrer au jury que vous savez réfléchir.

2**Toujours justifier sa réponse en droit**

Le Grand oral est l'occasion pour un jury de vérifier la capacité d'argumentation des étudiants.

Savoir justifier ses réponses en se fondant sur un raisonnement juridique est donc essentiel à la réussite du Grand Oral.

Pour cela, il ne faut pas hésiter à réfléchir à haute voix ! En réfléchissant à haute voix vous exposez votre méthode de raisonnement et prouvez au jury que vous appliquez un canevas juridique pour résoudre un problème de droit (réflexion par analogie, a contrario, organisation de la pensée en 2 parties et 2 sous parties etc.).

3**S'assurer d'avoir bien compris la question**

Il ne faut pas hésiter à reformuler à haute voix une question si elle n'est pas bien comprise de prime abord, voire à demander au membre du jury de la reformuler.

Avant de se précipiter pour répondre à une question, il vaut mieux s'assurer de son intelligibilité.

Généralités

autour du Grand Oral

Informations importantes

A Les documents autorisés lors de l'oral

L'article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003 prévoit que *« Les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires »*.

Sauf indication contraire de votre IEJ (et il convient de bien se renseigner à l'avance), pour l'épreuve du Grand Oral, vous avez le droit de vous aider des Codes, Constitution et recueils de textes normatifs (comme le fameux recueil Oberdorff, par exemple), à condition qu'ils ne soient pas annotés (que ces annotations soient de doctrine, de jurisprudence ou personnelles).

B La composition du jury

Le jury est composé de trois membres : **un magistrat, un universitaire** (un professeur des universités ou un maître de conférences) et **un avocat**.

Il ressort de cette composition le constat suivant : les trois membres n'ont pas le même rapport à la matière juridique. C'est ce qui fait la richesse mais également la difficulté de l'épreuve. Il est d'ailleurs tout à fait possible qu'un membre du jury évoque avec le candidat une expérience, un cas qu'il a eu à traiter d'un point de vue professionnel et lui demande ce qu'il aurait fait à sa place.

À ce titre, il faut toujours rester professionnel : conserver une approche juridique des questions qui sont posées. **Ne pas proposer de jugement de valeur** - sauf si cela est expressément demandé. Par ailleurs, ne pas hésiter à apporter des éléments de réserve en cas d'hésitation sur une réponse.

Ceci est très important. Les libertés fondamentales entraînent avec elles une foule de valeurs. Elles touchent à des sujets polémiques, brûlants. Elles sont l'objet de discours extrêmement nombreux. Certains trouveront que cette évolution du droit est une abomination alors que d'autres trouveront que c'est formidable. Peu importe ! Il ne faut pas confondre le droit tel qu'il est avec ce qui est dit à son sujet.

Le jour du Grand Oral, il faut agir en professionnel. Imaginer qu'un client vienne consulter. Qu'en aura-t-il à faire que son avocat soit pour ou contre la prochaine réforme débattue à l'Assemblée ? Ce qui comptera avant tout pour lui est que, grâce à son raisonnement juridique, il soit en mesure de le défendre.

Il faut agir en ce sens devant le jury. Donner son avis ? Oui ! Mais **son avis juridique, pas son opinion personnelle**.

En théorie, il est possible de tomber sur **trois types d'exercices** lors de l'oral :



LE COMMENTAIRE D'ARRÊT



UN SUJET TYPE DISSERTATION



UN SUJET D'ARGUMENTATION

de type « *soutenez que* ». L'étudiant devra soutenir le point de vue imposé par le sujet.

Exemple

Soutenez que la dignité est respectée dans le milieu carcéral.

Ces trois types de sujets sont nationaux. Cependant, les IEJ peuvent avoir des sujets de prédilection.

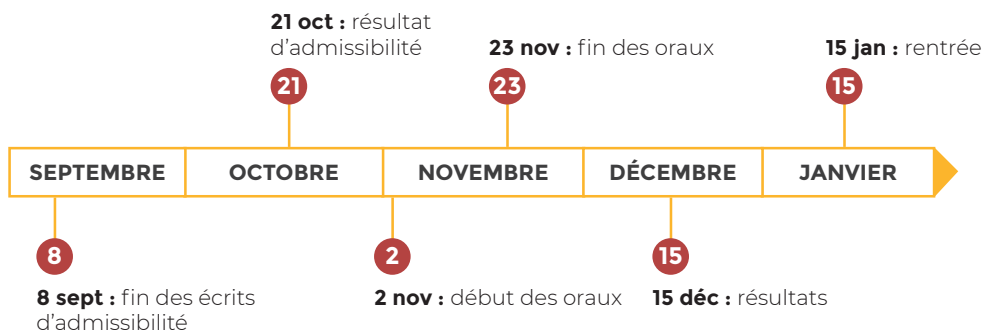
Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux IEJ avec les exercices qu'ils ont pour habitude de donner lors du Grand oral.

Ce tableau a pour but de démontrer des *tendances*. Ils sont susceptibles de changer d'une année sur l'autre et il convient donc de bien se renseigner auprès de votre IEJ avant les entraînements. Les jurys restent libres des sujets proposés.

IEJ	COMMENTAIRE	DISSERTATION	ARGUMENTATION
Paris I Sorbonne	●	×	●
Paris II Assas	●	×	×
Paris V Descartes	●	×	×
Bordeaux	×	●	×
Aix-en-Provence	●	×	×
Toulouse	●	×	×

LES DATES CLÉS

Cette frise chronologique se fonde sur les dates de l'examen de 2022. À peu de jours près, les dates et délais devraient être similaires pour la session 2023.



Quand commencer à travailler le Grand Oral ?

- Il ressort du calendrier supra que le laps temps entre les résultats d'admissibilité et le début des oraux est très court. Il est donc **primordial d'anticiper ses révisions**.
- Il faut idéalement **se tenir au courant des grands débats sur les libertés fondamentales** dans le courant de l'année qui précède l'épreuve. Là encore, nous vous conseillons de vous tenir informé via le blog « Libertés chéries » afin de rester au contact de l'actualité juridique en libertés fondamentales.
- Cependant, n'oubliez pas que la phase intensive de révisions intervient après le passage des épreuves écrites. Cette période est difficile. Il faut maintenir les révisions malgré la prestation fournie aux écrits qui est généralement en-deça des attentes. Psychologiquement, il est nécessaire de **surmonter les doutes concernant les épreuves d'admissibilité**. Le fait d'attendre les résultats d'admissibilité avant de se lancer dans sa préparation aux oraux est hasardeux ; le risque d'échec est élevé.

LE PROGRAMME DU CRFPA

Bien dans son programme, bien dans son Grand Oral!

Le programme de l'épreuve du Grand Oral est tentaculaire.
Il renvoie aux **thématiques** suivantes :

CULTURE
JURIDIQUE
GÉNÉRALE

ORIGINE ET SOURCES
DES DROITS
ET LIBERTÉS
FONDAMENTAUX

RÉGIME JURIDIQUE
DES DROITS
ET LIBERTÉS
FONDAMENTAUX

LES PRINCIPALES
LIBERTÉS ET LES
PRINCIPAUX DROITS
FONDAMENTAUX

Les droits fondamentaux innervent tout le droit. Ils sont présents dans toutes les matières. C'est pour cela qu'on les nomme ainsi. **Les droits FONDamentaux, les libertés FONDamentales, FONDent tout l'ordre juridique.**

Du côté du candidat au CRFPA, cela implique de toujours trouver dans le sujet ce qui relève des libertés fondamentales. Si cette dimension n'apparaît pas de prime abord, il vous incombe de la trouver et de la mettre en valeur, car votre réussite à l'épreuve en dépend.

Par ailleurs, cette attitude devra également être adoptée lors de l'entretien avec le jury.

Qu'importent les questions posées ou les sujets abordés, vous prendrez soin de toujours développer un axe en rapport avec la nature de l'épreuve, c'est-à-dire les libertés fondamentales.

La barrière peut sembler infranchissable.

Cependant :

- ✓ **Vous en savez beaucoup plus que ce que vous pensez.** Qu'il s'agisse de l'euthanasie, de la vie privée, de la religion ou de la gestation pour autrui, vous avez des connaissances, mêmes minimales, sur ces sujets.
- ✓ **Il est impossible de tout savoir.** Il faut accepter cet aléa. Et une nouvelle fois, l'objectif n'est pas de tout connaître, mais de connaître les fondamentaux et d'être capable de mener une réflexion en les ayant en tête.

A

Comment réviser ?

- Quel que soit le sujet que vous aurez à traiter, il conviendra davantage de chercher à défendre un point de vue juridique que de se lancer dans une restitution laborieuse et plate de connaissances.
- **La qualité première pour réussir cette épreuve demeure la maîtrise générale et élémentaire de la matière juridique,** c'est-à-dire du droit dans son ensemble.
- Aucun des sujets qui vous seront proposés et aucune des questions posées ne relèveront que de la connaissance effective et complète d'un seul code d'une seule source. C'est votre capacité à **tisser des liens** entre les différents droits qui vous permettra de faire la différence. Il est indispensable d'avoir une approche décloisonnée et de **ne jamais considérer qu'un sujet est réductible à un compartiment.**

- Par ailleurs, aucun jury n'attend une connaissance encyclopédique de la part du candidat. La prime est à la capacité de retenir les grands textes et les jurisprudences fondamentales, les quelques débats doctrinaux, les grandes oppositions classiques entre les libertés et les conciliations retenues par la jurisprudence.
- C'est donc bien **la capacité de synthèse** qui est recherchée. **Efforcez-vous de faire des liens entre les matières, les jurisprudences ou encore les débats doctrinaux.**
- N'hésitez pas non plus, ponctuellement, et si vous le pouvez, à **raccrocher certaines questions juridiques à des débats plus philosophiques**, sans pour autant perdre de vue la nature juridique de l'épreuve.
- La matière se prête bien au jeu des fiches, sous réserve que ces dernières soient conçues afin de **favoriser les liens logiques entre les libertés**. Ainsi on préférera des fiches sur un format ramassé qui regroupent plusieurs libertés que des fiches longues qui développent vos connaissances sur une seule liberté.

B Comment s'entraîner ?

- À l'image des épreuves écrites, les épreuves orales doivent faire l'objet d'entraînements **en conditions réelles** (notamment sur le temps de préparation à l'exposé).
- Pour la partie « exposé », vous n'êtes pas obligés de vous entraîner devant un jury d'amis pour commencer ! Un premier entraînement en conditions réelles consisterait ici à récupérer des annales de sujets de votre IEJ et à vous entraîner à **préparer un exposé en 1h sur le sujet** (en utilisant les ressources autorisées le jour de l'épreuve).
- Après avoir fait cet exercice sur 4 ou 5 sujets, vous pouvez passer à la deuxième étape de l'entraînement qui consiste à réunir deux ou trois camarades co-préparationnaires et à vous mettre dans la peau d'un candidat (et eux dans la peau du jury). **L'objectif serait de le faire à tour de rôle, de vous mettre également dans la peau du jury**. C'est très utile de comprendre ce que voient ceux qui vous jugent ; de se mettre à la place du jury pour comprendre ce qu'il faut faire pour réussir l'épreuve côté candidat.

L'analogie entre la note de synthèse et le programme du Grand Oral

De prime abord, l'analogie ne semble pas évidente tant les épreuves paraissent différentes : une note de synthèse est une épreuve écrite qui consiste à restituer l'économie général d'un dossier tandis que le grand oral est une épreuve orale qui contient un exposé sur les libertés fondamentales et une étape de questions/réponses.

Cependant, ces deux épreuves entrent en écho l'une de l'autre car les dossiers de note de synthèse portent sur des thématiques d'actualité qui touchent souvent aux libertés fondamentales : les lanceurs d'alerte (2017), le traitement des données personnelles par les réseaux sociaux (2018), l'imprescriptibilité à l'épreuve des droits fondamentaux (2019), les immunités en droit (2021)...

En composant des notes de synthèse, vous nourrissez ainsi votre culture sur des sujets d'actualité. Il n'est ainsi pas inutile de conserver vos copies de note de synthèse ainsi que leurs corrections pour réviser le Grand Oral.

«Work smarter not harder»

60 minutes chrono



Attention au départ!

- **L'heure de préparation** commence à partir du moment où vous êtes en possession sujet. Il s'agit d'**un temps assez particulier qui peut paraître très court**.
- **Prenez le temps de bien analyser le sujet**. Si c'est un sujet de dissertation ou un sujet « soutenez que : (...) », recopiez-le sur une feuille afin de mieux le visualiser et de porter attention à tous les termes qui le compose (les articles « le », « les », les prépositions « de », « d' », les conjonctions de coordination « Mais », « et », « ni » vous donnent des indications précieuses sur le périmètre du sujet).
- Prenez un temps pour noter tout ce que vous évoque le sujet. **Raisonnez par analogies et par antagonismes** (« *a contrario*, qu'est-ce qui ne relève pas de ce sujet ? »).
- Lors de votre prise de notes, nous vous incitons à **n'utiliser que le verso de vos feuilles** et à **numéroter vos pages de manière visible**. Cette technique vous permettra de ne pas vous perdre dans vos notes devant le jury.

A

Rédiger ou ne pas rédiger pour se préparer, telle est la question :

INTRODUCTION (OUI) vs DÉVELOPPEMENT (NON)

En une heure, vous n'êtes pas en mesure de rédiger l'intégralité de votre développement.

En revanche, nous vous conseillons de **rédiger votre introduction de manière détaillée**.

Effectivement, vous jouez la réussite de votre épreuve dans les premières minutes. C'est sur ce temps que le jury se fait, à tort ou à raison, une opinion sur votre travail. Opinion qui change rarement par la suite. Nous vous conseillons donc de miser sur une introduction riche en éléments de droit comparé et d'histoire constitutionnelle ou juridique afin de capter rapidement l'attention du jury.

Pour le reste du devoir, vous vous contenterez d'**un plan détaillé**. En effet, il ne s'agit pas d'une épreuve de dissertation. Et, au surplus, rédiger de manière trop détaillée vous inciterait à lire vos notes ce qui nuirait à votre expression orale...

Vous devez donc **rédiger les titres** et, à l'intérieur des parties, vous pouvez recourir à **un format «bullet point» : mots-clés, abréviations**.



Par ailleurs, n'hésitez pas à vous servir de stylos de couleur ou autres surligneurs. Tout ce qui vous permet de gagner en clarté et en précision devra être utilisé.

Une introduction se construit classiquement, comme vous l'avez toujours fait lors de vos études de droit.

1 L'accroche

Évitez de vous référer à un élément journalistique. Préférez **une citation** ou **une jurisprudence** significative. Ce passage sert à capter l'attention du jury.

3 La définition des termes du sujet

Cette étape incontournable doit déjà laisser présager le sens de la problématique que vous avez choisie.

Il ne s'agit aucunement de donner une définition plate des termes du sujet. **La définition doit être problématisée.**

Soyez ingénieux et donnez une définition des termes du sujet qui laisse entrevoir les grands axes de votre développement. Cela vous permet de donner une impression de maîtrise et de cohérence.

4 La problématique

Vient naturellement à ce stade le moment de proposer une problématique. Cette dernière a pour objectif de montrer au jury que vous avez bien compris que **le sujet proposé soulève un certain nombre de questions et de problèmes.**

C'est lors de cette étape que vous pouvez faire des liens entre différents droits ou différentes jurisprudences. La problématique ne doit pas forcément se matérialiser sous la forme d'une question.

Elle peut être une simple mise en valeur d'une opposition centrale qui traverse le sujet.



En toute hypothèse, évitez absolument deux écueils :

- ▶ Le premier consiste en une simple reformulation du sujet sous une forme interrogative.
- ▶ Le second consiste en une question basique et scolaire du type « dans quelle mesure (...) » ou « peut-on considérer que (...) ».

2 La délimitation du sujet

Étape fondamentale, elle consiste en **l'ancrage spatio-temporel du sujet.**

Cette étape limite les risques de hors sujet.

Prenons, par exemple, « *la protection constitutionnelle des droits fondamentaux* ». Rien ne justifie de prime abord de traiter ce sujet à l'aune du droit positif.

Ainsi, ce sujet pourrait très bien faire l'objet d'une analyse sous l'angle du droit allemand ou même du droit français de la IV^e République.

Naturellement, vous traiterez ce sujet sous l'angle du droit positif français, mais vous devez impérativement justifier ce choix, sinon rien ne prouvera au jury que vous n'avez pas oublié de traiter une dimension qui était théoriquement dans le champ de la question posée.

Ne négligez pas cette étape lors de votre présentation.

5 L'annonce du plan

Enfin, l'annonce du plan découle de tout ce qui précède. Il convient d'annoncer **clairement et distinctement au jury quels sont les deux axes principaux** sur lesquels vous appuierez votre démonstration.

À l'inverse de la problématique, ne cherchez pas la subtilité et annoncez clairement vos parties.

Comment se présenter le jour du Grand Oral ?

La posture, le style vestimentaire et la manière de vous exprimer seront les premiers éléments que le jury verra de vous. N'oubliez pas que l'épreuve du Grand Oral est une épreuve « formaliste » !

En prestation scénique, en théâtre, dans les métiers des arts oratoires, quelques règles invariables s'appliquent pour capter une audience.

Le regard

Il est important d'avoir **un regard fixe et assuré**. Regardez vos interlocuteurs dans les yeux lorsque vous parlez.

Pensez à bien **regarder les trois membres du jury alternativement**. Cela démontre un dynamisme, une confiance en soi et une volonté de communiquer.

La posture

Gardez les pieds au sol et tenez-vous droit, les épaules basses, **la tête haute**.



En vous ancrant au sol et en gardant le dos droit vous améliorez votre oxygénation, vous stabilisez votre voix et vous gérez mieux votre stress.

La voix

Pensez à vos professeurs de droit ! Le monologue lent et ennuyeux de certains face au dynamisme et à l'enthousiasme d'autres. La voix est un élément clé pour **dynamiser son discours et le rendre vivant**.

Il faut penser à varier :

VOTRE DÉBIT

Parler rapidement sur certains passages, ralentir sur d'autres, découper sa phrase ou quelques mots pour aborder les points clés du raisonnement.

VOTRE VOLUME

Les points plus importants peuvent être appuyés en augmentant légèrement le volume de la voix, d'autres peuvent être énoncés avec un volume plus bas, forçant ainsi l'attention de votre interlocuteur.



- Mettez ces conseils en pratique en vous entraînant ! Ces exercices ne sont pas naturels pour la plupart d'entre vous. Enregistrez-vous, filmez-vous !
- Se filmer est un très bon moyen de se rendre compte de ses lacunes et de ses « tics ».
- Habituez-vous à lire vos cours à haute voix. Assis, debout ou en marchant, en pratiquant *consciemment* les exercices. Vous vous apercevrez que votre cours sera soudainement plus intéressant, même sur les sujets les plus basiques. Peu à peu, cela deviendra une habitude.

Quelques exemples de **SUJETS**

DISSERTATION

Le droit reconnu aux enfants de développer des relations avec leurs parents.

La voie de fait administrative et le juge

Faut-il renoncer au principe de dignité ?

L'objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé.

Selon vous, faut-il incriminer le blasphème ?

SOUTENEZ QUE

Soutenez que l'intervention de l'État
en matière de relations sexuelles peut être légitime.

Soutenez que la peine de mort n'est pas contraire aux libertés fondamentales.

Soutenez que l'état d'urgence sanitaire
est une atteinte justifiée aux libertés fondamentales.

Soutenez que la liberté d'association est nécessaire à une société démocratique.

Soutenez que la protection des données est aujourd'hui capitale
pour assurer le droit au respect de la vie privée.

COMMENTAIRE

Que pensez-vous de l'**arrêt CEDH, Affaire MENNESSON c. FRANCE,**
avis consultatif du 10 avril 2019, Demande n°P16-2018-001 ?

Commentaire sur le projet de loi constitutionnelle visant à garantir le droit à l'IVG.
Art 66-2 « Nul ne peut être privé du droit à l'interruption volontaire de grossesse. »

Arrêt CE, 10 octobre 2022 numéro 465977 :
que pensez vous de cette décision et quels sont les enjeux ?

Cass.crim, 28 septembre 2022 n°20-86.054

COMMENT ME TENIR AU COURANT DE L'ACTUALITÉ

tout au long de l'année ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :



SUR INSTAGRAM

- Le compte *destination_culture* : tenu par Maxime Doliveux, magistrat. Ce compte tient au courant de l'actualité juridiques sur diverses thématiques.
- Le compte *destination_droit* tenu par le même auteur.
- Le compte *Hugodecrypte* : jeune journaliste, Hugo publie chaque jour un résumé de l'actualité.
- Le compte *Vie-Publique.fr*



PODCASTS (sur spotify et deezer)

- Les podcasts *Le Monde «L'heure du monde»*, qui réalise des podcasts quotidiens d'actualité d'environ 20 minutes.



LES MÉDIAS

- Le blog *Liberté, liberté chérie*
- Youtube peut également être un bon moyen d'approfondir sa culture générale et juridique avec de nombreuses chaînes qui y sont dédiées.



- Il faut idéalement essayer d'installer une routine autour de l'actualité (vous pouvez par exemple écouter un podcast le matin dans les transports ou lire le blog *libertés libérés chéries*).
- Si vous n'êtes pas trop connecté, il est possible de créer un compte instagram uniquement dédié à l'actualité avec quelques comptes seulement. Ce faisant, vous avez quotidiennement un rendu de l'actualité.



LA MÉTHODO

OBJECTIF BARREAU



Un fascicule de **libertés publiques**
et **droits fondamentaux**



20h de cours en vidéo sur des
thématiques de libertés fondamentales

Des simulations :



à distance

ou



en présentiel

Divers contenus pédagogiques
accessibles depuis votre espace élève :

- 200 questions de culture juridique
- Les annales des années précédentes



Des podcasts sur l'actualité
des libertés fondamentales




Nos supports de cours vous permettent de varier vos révisions : vidéo, lecture, écoute... Cela permet ainsi d'exploiter votre mémoire visuelle et auditive, mais également de rendre les révisions plus digestes eu égard à l'étendue du programme. Ecouter un intervenant professionnel permet également de mieux vous exprimer.



**OBJECTIF
BARREAU**



Prendre contact avec Objectif Barreau

-  Par mail : contact@objectif-barreau.fr
-  Au téléphone : 01 82 28 74 21
-  Sur notre site : www.objectif-barreau.fr